

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2789

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2789**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de leur service de restauration.

Pour répondre au besoin des établissements, la Métropole met en place les cadres d'achat nécessaires, au moyen de marchés d'équipements de cuisine et de mobiliers administratifs.

Cependant, des demandes spécifiques peuvent survenir de la part des établissements qui ne trouvent pas réponse dans ces marchés.

Dans cette situation précise, la Métropole peut attribuer une subvention d'investissement spécifique pour l'acquisition de mobilier ou de matériel spécifique par le collège.

La subvention est accordée après une étude technique du matériel demandé. Le montant accordé à l'établissement doit être justifié par des devis. Dès lors que la subvention est attribuée, le collège procède directement à l'acquisition du mobilier ou du matériel concerné par la demande de subvention et transmet à la Métropole les factures afférentes pour justificatif du paiement de la subvention.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions d'équipements à 8 établissements, pour l'année 2018, pour un montant total de 76 703,72 € :

- le collège Georges Brassens à Décines Charpieu, pour l'achat d'un matériel complémentaire de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 6 329,10 € TTC (logiciel + badge),
- le collège Pierre Brossolette à Oullins, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 13 158,50 € TTC (logiciel, badge et distributeur de plateaux),
- le collège Charles Sénard à Caluire et Cuire, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 12 882,60 € TTC (logiciel, lecteur et distributeur de plateaux),
- le collège Victor Schoelcher à Lyon 9°, pour l'achat d'un matériel complémentaire de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 7 099,20 € TTC (logiciel + lecteur),
- le collège Marcel Pagnol à Pierre Bénite, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 12 518,52 € TTC (logiciel, lecteur et distributeur de plateaux),
- le collège Raoul Dufy à Lyon 3°, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 7 099,20 € TTC (logiciel et badge),
- le collège Louis Jouvét à Villeurbanne, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 7 099,20 € TTC,
- le collège André Lassagne à Caluire et Cuire, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 10 517,40 € TTC (logiciel, lecteur et distributeur de plateaux).

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution des subventions pour mobiliers et équipements suivantes :

a) - équipements de cuisine : 6 329,10 € au profit du collège Georges Brassens à Décines Charpieu, dans le cadre de l'achat d'un matériel complémentaire de contrôle d'accès à la demi-pension,

b) - équipements de cuisine : 13 158,50 € au profit du collège Pierre Brossolette à Oullins, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

c) - équipements de cuisine : 12 882,60 € au profit du collège Charles Sénard à Caluire et Cuire, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

d) - équipements de cuisine : 7 099,20 € au profit du collège Victor Schoelcher à Lyon 9°, dans le cadre de l'achat d'un matériel complémentaire de contrôle d'accès à la demi-pension,

e) - équipements de cuisine : 12 518,52 € au profit du collège Marcel Pagnol à Pierre Bénite, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

f) - équipements de cuisine : 7 099,20 € au profit du collège Raoul Dufy à Lyon 3°, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

g) - équipements de cuisine : 7 099,20 € au profit du collège Louis Juvet à Villeurbanne, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

h) - équipements de cuisine : 10 517,40 € au profit du collège André Lassagne à Caluire et Cuire, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses d'investissement correspondantes, d'un montant total de 76 703,72 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204 - opération n° 0P34O4860A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.